

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 3691-6:2015

Chariots de manutention - Exigences de sécurité et vérification - Partie 6: Transporteurs de charges et de personnel (ISO 3691-6:2013)

Industrial trucks - Safety requirements
and verification - Part 6: Burden and
personnel carriers (ISO 3691-6:2013)

Flurförderzeuge - Sicherheitstechnische
Anforderungen und Verifizierung - Teil 6:
Lasten- und Personentransportfahrzeuge
(ISO 3691-6:2013)

10/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 3691-6:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 3691-6:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 3691-6:2015

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 3691-6**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Octobre 2015

ICS 53.060

Remplace EN ISO 3691-6:2013

Version Française

**Chariots de manutention - Exigences de sécurité et
vérification - Partie 6: Transporteurs de charges et de
personnel (ISO 3691-6:2013)**

Flurförderzeuge - Sicherheitstechnische
Anforderungen und Verifizierung - Teil 6: Lasten- und
Personentransportfahrzeuge (ISO 3691-6:2013)

Industrial trucks - Safety requirements and verification
- Part 6: Burden and personnel carriers (ISO 3691-
6:2013)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 octobre 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3
Annex ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive européenne 2006/42/CE.....	4

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO 3691-6:2013 a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 110 "Chariots de manutention" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 3691-6:2015 par le Comité Technique CEN/TC 150 "Chariots industriels - Sécurité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 3691-6:2013.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la Directive UE.

Pour la relation avec la Directive UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application: Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 3691-6:2013 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 3691-6:2015 sans aucune modification.

Annex ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive européenne 2006/42/CE

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne afin d'offrir un moyen de se conformer aux exigences essentielles de la Directive Nouvelle approche 2006/42/CE relative aux machines.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive et dès sa reprise en norme nationale dans au moins un État membre, la conformité aux articles de cette norme excepté le paragraphe 6.2.5 et à l'exclusion de toutes les références à l'ISO/TS 3691-8, confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

AVERTISSEMENT : D'autres exigences et d'autres Directives UE peuvent être applicables au(x) produit(s) relevant du domaine d'application de la présente norme.

Première édition
2013-09-01

**Chariots de manutention — Exigences
de sécurité et vérification —**

**Partie 6:
Transporteurs de charges et de
personnel**

*Industrial trucks — Safety requirements and verification —
Part 6: Burden and personnel carriers*



Numéro de référence
ISO 3691-6:2013(F)

© ISO 2013

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse